

Les **pompes à chaleur (PAC)** ont connu ces dernières années un fort engouement mais malgré leurs avantages, les **pompes à chaleur** se vendent moins bien, à cause de leur prix d'achat. Cependant l'insitut Xerfi, (Institut d'études économiques privé, spécialisé dans les analyses sur les secteurs et les entreprises) affirme que ces installations deviendront plus intéressantes quand la nouvelle réglementation entrera en vigueur, à partir de 2012.

D'après une étude de l'institut Xerfi, parue le 11 mai, les ventes de **PAC (pompe à chaleur)** devraient redémarrer courant 2012. Mais en attendant, les ventes continueront de se replier, notamment en raison de l'investissement financier que représente une telle acquisition pour les ménages français et de la réduction des aides de l'Etat.



« Le niveau élevé des prix de ces équipements incitera également les ménages à privilégier d'autres solutions de chauffage en période de pressions sur le pouvoir d'achat », explique Xerfi. Il ajoute que « le soutien des pouvoirs publics va globalement se réduire, ce qui pèsera lourdement sur les ventes de fabricants ».

De nouvelles obligations légales changeront bientôt la donne pour les **PAC** :

Toujours selon cette enquête, il faudra attendre 2012 et la mise en place de la *Réglementation Thermique 2012*, valable pour les permis de construire déposés à partir du 01/01/2011 pour les

bâtiments publics et tertiaires et à partir du 01/01/2013 pour les bâtiments résidentiels, pour voir une reprise du marché.

Cette nouvelle réglementation imposera notamment une consommation d'énergie inférieure à 50 kWh/m²/an pour tous les logements neufs. Résultat, les **pompes à chaleur** pourraient en profiter mais seront « *conurrencées à l'avenir par les autres équipements, en particulier les panneaux solaires (thermiques ou photovoltaïques)* », prévient Xerfi.